



Pouvoir adjudicateur

Groupement d'Intérêt Public
INSTITUT DE METALLURGIE DU VAL DE FENSCH
METAFENSCH
109 rue de Thionville
57270 Uckange, France

Procédure adaptée en application à l'article R2123 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018

MARCHE DE SERVICES

Ayant pour objet

***EXTERNALISATION DU ROLE DE DELEGUE A LA PROTECTION DES
DONNEES (DPO)***

Cahier des clauses techniques particuliers (CCTP)

Date limite de remise des offres : 24 août 2020 à 18h00

1. Objet

Le présent marché a pour objet l'externalisation du rôle de Délégué à la Protection des Données (DPO) au sein du GIP METAFENSCH.

Le GIP est situé au 109 rue de Thionville, Uckange, 57270, France.

2. Présentation de MetaFensch

MetaFensch est un centre de recherche et de développement financé par l'Etat français dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA). Cette plateforme, basée à Uckange (57), travaille dans le domaine de la métallurgie et de son économie circulaire. Elle définit et réalise des projets de recherche collaborative visant à lever les verrous technologiques préalables à des projets industriels en France et accompagne l'industrialisation de ces projets.

MetaFensch collabore avec tous les organismes publics de recherche ainsi que les entreprises opérant dans son domaine. Pour ce faire, il dispose de personnel expérimenté ainsi que de moyens expérimentaux à échelle semi-industrielle pour l'élaboration des métaux.

D'autres informations sont disponibles à <http://www.metafensch.fr>

3. Objectif et périmètre de l'externalisation du rôle du Délégué à la Protection des données (DPO) du GIP

Le Délégué à la Protection des données aura un rôle actif pour assister la direction dans la continuité de la mise en conformité de son organisation. Un audit complet a déjà été réalisé en 2018 et plusieurs éléments déjà conforme au RGDP existent et serviront de base pour le titulaire :

- Registre des violations des données, registre des activités RH
- Les procédures de gestion des droits des personnes concernées, de gestion des cas de violation de données à caractère personnelles, de gestion des DP des sous-traitants,
- Attestation de consultation, notices d'informations salariés et visiteurs
- Formulaire de notification CNIL violation des DP, de notification interne de déclaration violation des DP
- Courriers types : demandes infondées ou répétitives, refus aux demandes autres qu'infondées ou répétitives, demandes d'informations complémentaires, demande de prorogation du délai de réponse,

3.1 MISSION DU DPO

- Informer et conseiller la direction quant aux obligations en matière de protection des données personnelles,
- Mener des actions de sensibilisation et de formation si nécessaire
- Dispenser des conseils sur demande
- Gérer les interactions avec la CNIL et à ce titre fait office de point de contact avec elle.

4. Données pour estimer le volume

- Nombre de salariés concernés : 7
- Interaction importante avec des partenaires industriels, académiques et institutionnel.

5. Compétences attendues du titulaire potentiel

Pour assurer la réussite de la mission, le Délégué à la Protection des Données sera désigné sur la base de ses qualités professionnelles et, en particulier, de ses connaissances spécialisées du droit et des pratiques en matière de protection des données et de sa capacité à accomplir les missions à l'article 39 du RGPD.

Il devra également être en mesure d'implémenter ces règles dans le contexte spécifique d'activité de notre entité publique.

Il devra disposer de compétences juridiques, compétence formellement citée et requise par le RGPD.

Justifier d'une formation spécifique sur le règlement européen pour appréhender ses fonctions et être interlocuteur privilégié de la CNIL (Présentation de la certification des compétences du DPO agréé par la CNIL).